



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Iran

Question au Gouvernement n° 1405

Texte de la question

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE EN IRAN

M. le président. La parole est à M. Philippe Cochet, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Philippe Cochet. Monsieur le secrétaire d'État chargé des affaires européennes, suite à la proclamation des résultats des élections présidentielles en Iran, où une large victoire de M. Ahmadinejad est annoncée par les autorités locales, nous pouvons constater une mobilisation très forte du peuple iranien, et notamment des partisans de M. Moussavi qui semblent contester le caractère démocratique de cette élection.

M. Ban Ki-Moon, secrétaire général de l'ONU, a demandé que la volonté du peuple iranien soit pleinement respectée. Il est à noter que les Vingt-sept se sont entendus pour appeler à des clarifications sur les conditions de la réélection de M. Ahmadinejad.

Monsieur le secrétaire d'État, quelles informations concrètes avez-vous concernant cette situation, sachant que les journalistes ne peuvent pas effectuer leur travail, qu'Internet a été suspendu et, beaucoup plus grave, qu'une manifestation hostile a eu lieu dimanche contre notre ambassade à Téhéran ?

Quels contacts concrets avez-vous établi avec la représentation iranienne à Paris et quel message avez-vous transmis afin de rassurer nos ressortissants et notre représentation diplomatique ?

En tant que président du groupe d'amitié France-Iran, je compte sur la plus extrême vigilance du Gouvernement et sur l'impulsion de la France en Europe pour tout mettre en oeuvre afin que la sincérité de ce scrutin soit vérifiée. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)*

M. le président. La parole est à M. Bruno Le Maire, secrétaire d'État chargé des affaires européennes.

M. Bruno Le Maire, *secrétaire d'État chargé des affaires européennes*. Monsieur le député, vous avez raison : face à la dégradation de la situation en Iran, vous pouvez compter sur la plus extrême vigilance de la France, comme vient de le rappeler le Premier ministre.

Les élections générales sont, dans la vie d'un pays, le moyen de garantir sa stabilité et de lui donner une perspective politique. En Iran, au contraire, les élections ont apporté la confusion et conduit à des manifestations violentes, en particulier à Téhéran.

Comme l'a dit hier le Président de la République et comme vient de le rappeler le Premier ministre, cet état de fait est un sujet de préoccupation profonde pour la France.

Sous leur impulsion, nous avons pris trois décisions. Nous avons condamné les violences, notamment contre les journalistes et les ressortissants français à l'occasion d'une manifestation contre l'ambassade de France ; nous avons exigé que soit garantie la sécurité de l'ensemble de ces ressortissants ; enfin, avec nos partenaires européens réunis hier en conseil " Affaires générales " à Luxembourg, nous avons demandé qu'une enquête sérieuse, impartiale et approfondie soit conduite sur les allégations d'irrégularité de ce scrutin. Il serait naturellement inacceptable que des manipulations aient pu, d'une façon ou d'une autre, changer le cours de ce scrutin.

En tant que président du groupe d'amitié France-Iran, vous savez que l'Iran est un grand pays du Moyen-Orient. Il l'est par son histoire, par sa culture et par le niveau de formation de sa population. Nous attendons donc des autorités iraniennes qu'elles répondent à cette attente. Le dialogue est dans leur intérêt, de même que l'esprit d'ouverture, les valeurs de la liberté et le respect de la volonté démocratique des peuples. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)*

Données clés

Auteur : [M. Philippe Cochet](#)

Circonscription : Rhône (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1405

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires européennes (II)

Ministère attributaire : Affaires européennes (II)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juin 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 17 juin 2009